



1205882401

DATE DEPOT : 2012-06-27

NUMERO DE DEPOT : 2012R058741

N° GESTION : 1998D02272

N° SIREN : 419471909

DENOMINATION : SCI LA GARONNE

ADRESSE : 65 AV MARCEAU 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/05/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL  
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

98 D 2272

PF 30/5/12 MG  
14 J  
p 6

S.C.I. LA GARONNE  
Société Civile au capital de 152,150 €  
Siège social: 65, avenue Marceau 75116 Paris  
RCS Paris D 419 471 909

Graffe du Tribunal de Commerce de Paris  
27 JUN 2012  
numéro de dépôt  
S8741

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
du 30 mai 2012

L'an 2012, le 30 mai, à 9 heures, les associés de la SCI LA GARONNE composant le capital social se sont réunis au siège de la société, 65 avenue Marceau à PARIS 75116,

- La société REGAYA INVESTISSEMENTS EURL, RCS PARIS 419 436 951 dont le siège social est à PARIS (75116) 65 avenue Marceau, représentée par Monsieur Armand BENSABATH, Gérant
- Madame Gaëlle OUHANA demeurant 28 rue Monsieur le Prince à PARIS (75006)

Afin de régulariser les statuts, les associés ont pris les décisions suivantes :

Première décision :

Les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société qui devient :

"La société a pour objet :

- la propriété, l'administration, la mise en location, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social
- L'acquisition de tous immeubles et de toute nature"

Deuxième décision :

Du fait de la modification de l'objet social, l'article 1 – Forme est également modifié :

" La société est de forme civile. Elle est régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil et les dispositions réglementaires prises pour les application et par les présents statuts".

Troisième décision :

Les statuts seront modifiés comme suit :

156

**Article 1 – Forme :**

La société est de forme civile. Elle est régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil et les dispositions réglementaires prises pour les applications et par les présents statuts.

**Article 2 – Objet**

Par assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2012, l'objet social de la société a été modifié et a pour objet :

"La société a pour objet :

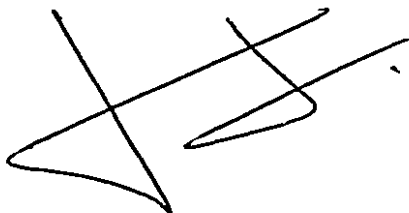
- la propriété, l'administration, la mise en location, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social
- L'acquisition de tous immeubles et de toute nature"

**Quatrième décision**

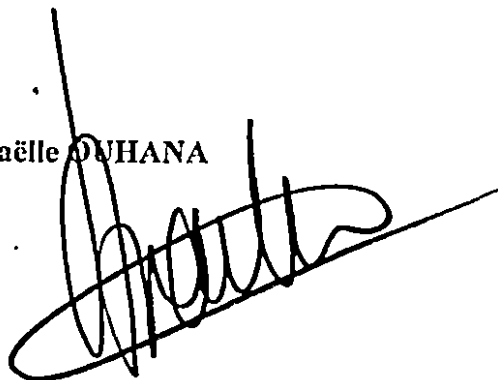
Les formalités seront accomplies auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Pour REGAYA INVESTISSEMENTS  
Armand BENSABATH



Gaëlle DUHANA



Le Gérant  
Armand BENSABATH

